

teuquan

Réservez simplement,
déplacez-vous sereinement



Guide du réseau

OCTOBRE 2025

du lundi au vendredi de 9h à 18h

04 8000 7000

Réservation la veille avant 12h



En septembre 2023, en partenariat avec la Région, nous lançons **TOUQUAN**, votre service de transport à la demande. L'objectif ? **Faciliter votre quotidien**. Un an après, ce service a rencontré son public et a démontré tout son intérêt pour offrir **une véritable solution de mobilité de proximité pour tous**. Je suis donc heureux qu'il rentre aujourd'hui dans sa troisième année, avec un service encore amélioré. **235 arrêts** pour être au plus près de chacun des habitants de nos **53 communes**, **27 arrêts d'intérêt général accessibles à tous** depuis n'importe quel point du territoire, le paiement par carte bancaire, une **carte interactive** permettant d'organiser votre trajet... **TOUQUAN s'adapte à vos besoins**. Longue vie à TOUQUAN !

Le président de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain



La Région Auvergne-Rhône-Alpes accompagne depuis deux ans la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain dans la mise en place du **service de transport à la demande TOUQUAN**. Fort du succès rencontré auprès des habitants, l'**offre de ce service s'est élargie** en 2024 avec **une plus grande amplitude horaire** et un **nombre d'arrêts desservis plus important**. En soutenant techniquement et financièrement TOUQUAN, la Région s'implique pleinement dans les déplacements de proximité des habitants. Ce **moyen de transport**, combiné aux autres offres de mobilité déjà présentes sur le territoire de la CCPA, contribue à **faciliter les déplacements du quotidien** et à **améliorer l'accès aux services et loisirs du territoire**.

L'Élu régional délégué aux transports scolaires et interurbains



TOUQUAN VOUS emmène !

🕒 Le transport à la demande...

TOUQUAN est un service de transport à la demande, c'est-à-dire avec **réservation obligatoire**. Ces réservations sont à effectuer **via une plateforme téléphonique** régionale unique. Le service est **ouvert du lundi au vendredi, de 9 h** (heure de prise en charge) **à 18 h** (heure de dépose), à l'exclusion des jours fériés. Chaque usager peut réaliser jusqu'à **20 trajets par mois** **calendaire** (ou 10 allers-retours). Quelle que soit la distance, le coût d'un trajet est de **2,20€ par personne**.



... adapté à chaque bassin de vie 🕒

Le service est organisé en **4 secteurs**, autour de **4 bassins de vie** : l'Albarine, Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu, et Meximieux. Pour chacun, la CCPA et ses communes ont défini ensemble les points d'arrêt. Les trajets s'effectuent au sein d'un même secteur, entre un point de prise en charge et un point de dépose (aller simple ou aller-retour), mais pas entre deux points de prise en charge. Certains arrêts de dépose sont accessibles depuis n'importe quelle commune du territoire : gares SNCF, pôles médicaux, établissements dédiés aux seniors, France Travail. Pour être au plus proche des besoins, **220 points de prise en charge** ont été positionnés sur l'ensemble de l'intercommunalité. Chaque commune étant couverte, il y en a forcément un près de chez vous.

Vous rendre là où vous avez besoin

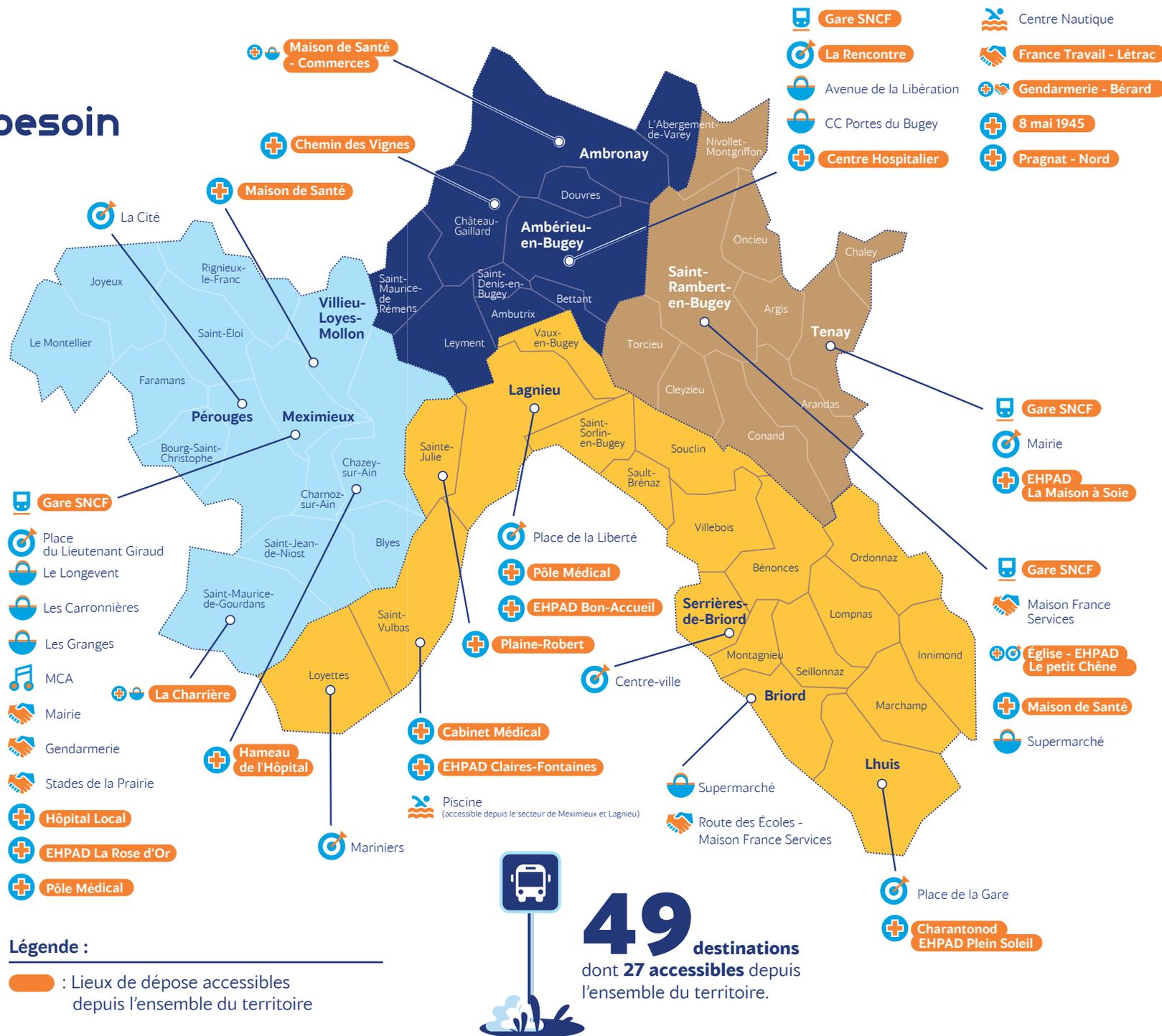
Pour l'ensemble du territoire de la CCPA, 49 points de dépose vous permettent de vous rendre au plus près de vos habitudes quotidiennes : centre-ville, commerces, gares, pôles médicaux, loisirs, EHPAD...



ATTENTION

Un point de dépose ne peut être rejoint que depuis un point de prise en charge situé dans le même secteur. Néanmoins de nombreuses destinations sont accessibles depuis n'importe quels points de prise en charge du territoire :

- Les gares de Meximieux, Ambérieu-en-Bugey, St-Rambert-en-Bugey et Tenay
- L'ensemble des centres médicaux privés ou publics : hôpitaux, Maison de santé, pôles médicaux, cabinets médicaux...
- Les établissements pour seniors (EHPAD)
- France Travail (Ambérieu-en-Bugey)



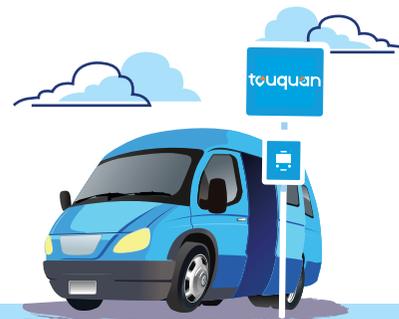
Ambérieu-en-Bugey



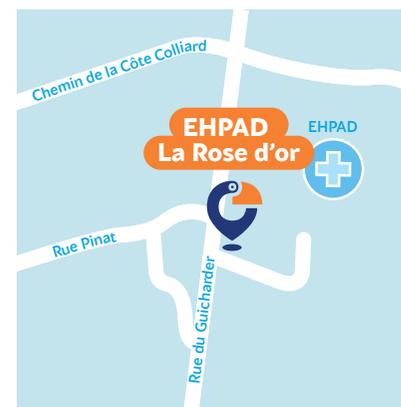
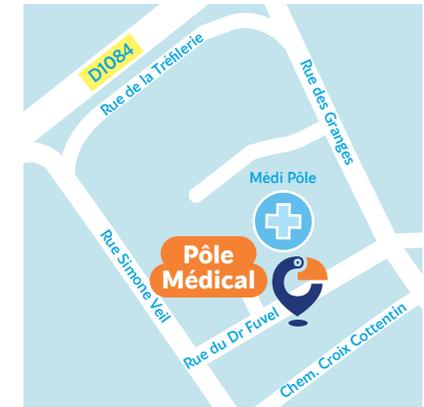
Ambronay



Château-Gaillard



Meximieux



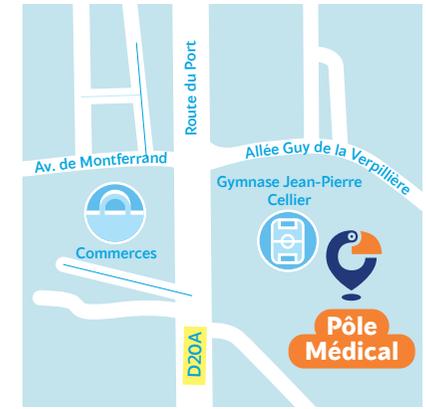
Pérouges



Chazey-s/-Ain



Lagnieu



Villieu-Loyes-Mollon



Saint-Maurice-de-Gourdans



Rappel Légende :

: Lieux de dépose accessibles depuis l'ensemble du territoire

Sainte-Julie



Lhuis



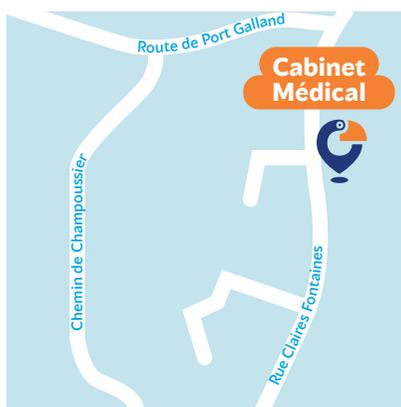
Loyettes



Serrières-de-B



Saint-Vulbas



Briord

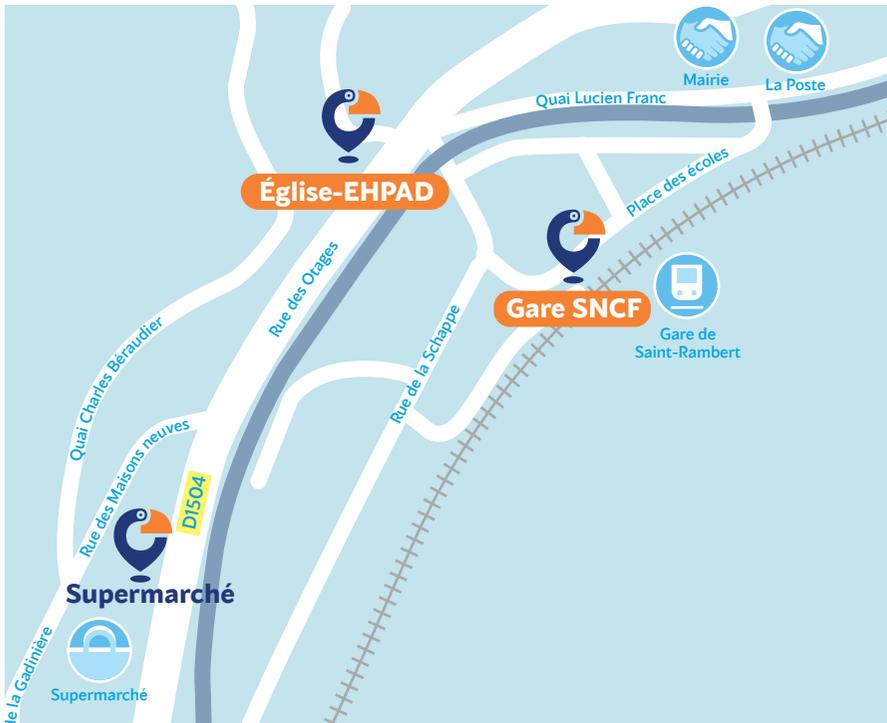


Rappel Légende :

  : Lieux de dépose accessibles depuis l'ensemble du territoire



Saint-Rambert-en-Bugey



Tenay





Secteur de l'Albarine

Arandas

- Indrieux
- La Place
- Mairie

Argis

- Averliaz
- La Pavaz
- La Place
- Lavoir
- Le Mortier
- Parking
- Plomb
- Reculafol

Chaley

- Lavoir

Cleyzieu

- Église

Conand

- Charvieux
- Mairie

Nivollet- Montgriffon

- Mairie (Nivollet)
- Montgriffon

Oncieu

- Auberge Oncieu

Saint-Rambert- en-Bugey

- Angrières
- Blanz
- Buges
- Église - EHPAD
Le petit Chêne
- Gare SNCF
- Grange-Neuve
- Grattoux
- Javornoz

- Lupieu
- Maison de santé
- Maison
France Services
- Morgelas
- Serrières
- Supermarché
- Vorages-d'en-Haut

Tenay

- Champ Jupon
- Courtioux
- EHPAD La Maison à Soie
- Gare SNCF
- Mairie
- Malix

Torcieu

- Le Chauchay
- Mairie
- Mont de l'Ange
- Montferrand



Secteur d'Ambérieu-en-Bugey

Ambérieu-en-Bugey

- Brey-de-Vent
- Charlotte Duclos
- Four à Chaux
- Gare SNCF
- Gendarmerie - Bérard
- Haut de Tiret
- La Rencontre
- Les Allymes
- Place de Tiret
- Place de Vareilles
- Pensionnat
- Saint-Germain-le-Haut

Ambronay

- Championnière
- Conche
- Coutelieu
- Le Bellaton
- Le Genoud
- Le Mollard
- Le Vorgey
- Les Ballagnes
- Longeville
- Maison de Santé
- Commerces
- Merland
- Salaport

Ambutrix

- La Bergère
- Le Gaillot
- Parking du Noyer
- Place

Bettant

- Place de la Mairie

Château-Gaillard

- Cormoz
- Ravinelles - Poizatière
- Village - École

Douvres

- Aire de loisirs
- Croix du Tuilier
- Entrée Ambérieu
- Place de la Babillière

L'Abergement- de-Varey

- Côte Savin
- Dalivoy
- Le Village

Leyment

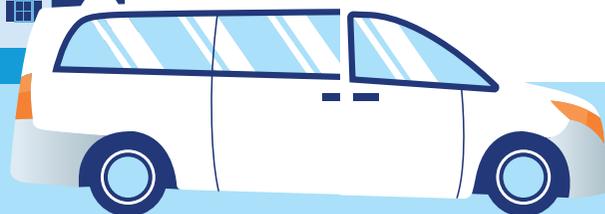
- Gare
- Haissor
- La Combe
- Les Rousses

Saint-Denis-en-Bugey

- La Croisette
- Mairie
- Pont Vieux
- Pré d'Amont
- Stade

Saint-Maurice- de-Rémens

- Martinaz
- Place de la Mairie





Secteur de Lagnieu

Bénonces

- Bascule
- Mairie
- Onglas

Briord

- En Mermont
- Fléviu
- Route des Écoles
– Maison France Services
- Vérizieu

Innimond

- Mairie

Lagnieu

- Charveyron
- EHPAD Bon Accueil
- Lotissement
Les Louises
- Place de la Liberté
- Posafol
- Proulieu
- Saint-Gobain

Lhuis

- Ansolin - Manissière
- Charantonod
– EHPAD Plein Soleil
- Le Poulet
- Milieu
- Place de la Gare
- Rix

Lompnas

- Fontaine

Loyettes

- Chapelle
- Mariniers
- Tourterelles

Marchamp

- Marchamp
- Musée de Cerin
- Vercraz

Montagnieu

- Les Granges
- Montagnieu

Ordonnaz

- Église
- Mairie
- Rivolière

Saint-Sorlin- en-Bugey

- Lotissement
Le Moulin
- Rue du Port

Saint-Vulbas

- Cabinet Médical
- EHPAD Claires Fontaines
- Les Gaboureaux
- Marcilleux

Sainte-Julie

- La Plaine Robert
- Lavoir
- Le Trolliet
- Mas Dupuis

Sault-Brénaz

- Mairie
- Place de Brénaz

Seillonnaz

- Chosaz
- Crept
- Le Bourg

Serrières-de-Briord

- Centre-Ville
- Marpa

Souclin

- Fay-Four à Pain
- Place de la Mairie
- Soudon Centre

Vaux-en-Bugey

- La Ruaz
- Mairie - École
- Vaux Fevroux

Villebois

- Bouis
- Gare
- Tilleuls



Secteur de Meximieux

Blyes

- Mairie

Bourg-Saint- Christophe

- 7 Chemins
- Bressandes
- Chemin du
Pommier
- Église
- Fontaines
- Les Brosses
- Mas Choquet
- Place
de la Mairie

Charnoz- sur-Ain

- Billieux - Giron
- Centre Village
- Cimetière
- Loyat Mairie

Chazey-sur-Ain

- Centre
- Hameau
de l'Hôpital
- Le Luizard
- Le Port
de Loyes
- Rampot

- Le Croisement
de Rignieu
- Rignieu - Stades

Faramans

- Le Raccoud -
Le Félix
- Le Vessu
- Mairie

Joyeux

- Ecole

Le Montellier

- Le Château
- La Forêt
- Mairie
- Romagne

Meximieux

- Bovagne
- EHPAD
La Rose d'or
- Gare SNCF
- Gendarmerie
- Lavoir
de Chavagneux
- Le Longevent
- Les Carronnières
- Mairie
- MCA

- Place du
Lt. Giraud

Pérouges

- Bourg-Saint-
Christophe
- La Cité
- La Glaye
- Les Battières
- Péage - École
- Rapan

Rignieux-le- Franc

- Croix de Chanoz
- Fontaine
- Le Brevet
- Le Guillon

Saint-Éloi

- Le Lambert
- Mas Garnier
- Mas Plomb
- Mas Pressieu
- Place du Village

Saint-Jean- de-Niost

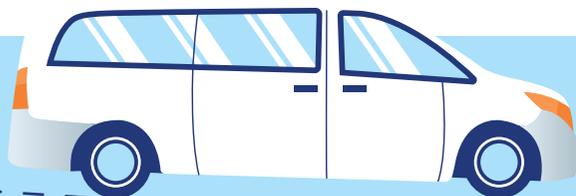
- Aubepin
- Buyat
- Clavoz
- Église
- Monetroi

Saint-Maurice- de-Gourdans

- Gymnase
- L'Orme
- La Charrière
- Pollet
- Port-Galland

Villieu-Loyes- Mollon

- Buchin
- Loyes
- Maison-
de-Santé
- Mollon
- Monthoz



Pour un trajet serein

Réservation obligatoire

- La réservation se fait par téléphone au **04 8000 7000** via la centrale unique de la Région, en indiquant les lieux de prise en charge et de dépose et les horaires souhaités.
- Il est possible de réserver plusieurs trajets au cours du même appel, y compris les retours.
- La réservation est à effectuer au plus tôt 15 jours avant le déplacement prévu et au plus tard la veille jusqu'à midi (au plus tard le vendredi midi pour les déplacements du lundi).
- Après réservation, le trajet est confirmé par sms ou par appel téléphonique la veille de la course par le transporteur : en cas d'absence de place ou de véhicule disponible pour effectuer le trajet, des horaires décalés ou alternatifs peuvent être proposés.

Trajet

- Les trajets sont effectués y compris pour une seule personne transportée.
- Le trajet est réalisé au plus court en fonction des personnes présentes dans le véhicule.

Horaires

- Lors de votre réservation, un horaire approximatif vous est communiqué. L'heure exacte vous sera précisée la veille de la course par téléphone ou SMS par le transporteur.
Celui-ci peut être décalé de plus ou moins 15 minutes en fonction des réservations de la journée.

Conditions et accessibilité

- Le service est ouvert à tous, y compris aux non-résidents de la CCPA.
- TOUQUAN est accessible aux personnes à mobilité réduite (une aide à la montée et à la descente du véhicule peut être apportée). Si vous êtes en fauteuil roulant, indiquez-le lors de la réservation pour avoir un véhicule adapté.
- Les enfants de moins de 14 ans doivent être accompagnés par une personne de plus de 14 ans. Demander un siège auto (moins de 3 ans, moins de 10 ans) lors de la réservation.

Paiement à la montée dans le véhicule

NOUVEAUTÉS 2025

- Le titre de transport est de **2,20€ par trajet**, quelle que soit la distance.
Possibilité d'acheter une carte de **10 trajets au prix de 16,50€**
- Le paiement du trajet s'effectue auprès du chauffeur, en espèce ou en Carte Bancaire.

VOUS AVEZ UN RDV ? DITES-LE NOUS !

Lors de la réservation, signalez l'heure de votre rendez-vous. La plateforme organisera la course et l'heure de prise en charge pour vous garantir d'être dans les temps.

Pensez aussi à prévoir votre temps de trajet à pied entre l'arrêt et le lieu du RDV.



Les bonnes pratiques à respecter

- Les passagers doivent se présenter à l'arrêt 5 min avant l'horaire défini.
- En cas de retard du passager, le conducteur est autorisé à attendre 5 min supplémentaires ; au-delà, le trajet ne pourra être effectué.
- Il n'est pas possible de changer de destination au cours du trajet, ni d'effectuer une halte pendant le parcours.
- L'annulation est possible jusqu'à 2h au plus tard avant l'heure de prise en charge auprès de la centrale de réservations pendant ses horaires d'ouverture.
- Une annulation dans les 2h précédant la course ou une non-présentation à l'arrêt est considérée comme une course non-honorée.
- Au-delà de 3 courses non-honorées sans justificatif sur 6 mois glissants, il ne sera plus possible d'accéder au service pendant 3 mois.

QUELQUES RÈGLES À RESPECTER



Port de la ceinture obligatoire

- Siège auto pour les enfants (à préciser lors de la réservation) ;
- Dispositifs homologués ou fixations pour les passagers en fauteuil roulant.



Pas de trouble à la tranquillité et à la sécurité des autres passagers ou du conducteur



Interdiction, notamment :

- d'entraver la circulation dans le véhicule, la montée ou la descente des passagers ;
- de fumer/vapoter ;
- d'avoir des objets tranchants, piquants ou contondants.



Respect du matériel



Animaux domestiques de petite taille acceptés (sous conditions)



Bagages et colis peu encombrants autorisés

- Vélos non autorisés ;
- Poussettes et trottinettes autorisées, si pliées.

TOUQUAN, C'EST FACILE ET PRATIQUE!

1 RÉSERVEZ SIMPLEMENT

Par téléphone
au **04 8000 7000**
au plus tard la veille à 12h
(au plus tard le vendredi 12h
pour le lundi).

3 DÉPLACEZ-VOUS SEREINEMENT

Réalisez jusqu'à 20 trajets par mois
ou 10 allers-retours.
Du lundi au vendredi de 9h à 18h,
sauf jours fériés.

2 RENDEZ-VOUS AU POINT DE PRISE EN CHARGE LE PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS



4 REJOIGNEZ VOTRE DESTINATION

Marché, rendez-vous médical,
activité de loisirs, train à prendre :
que ce soit pour un aller simple
ou un aller-retour, TOUQUAN
s'adapte à vos activités.



UNE CARTE INTERACTIVE POUR PRÉPARER VOTRE TRAJET

Le service de transport à la demande TOUQUAN
vous propose une carte interactive.

Point de prise en charge le plus près de chez vous, points de dépose
disponibles... tout est là pour préparer au mieux votre voyage!

➔ www.bus-touquan.fr



+ D'INFOS
www.bus-touquan.fr
ou flashez ce QR code!



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes